

République du Cameroun
Paix – Travail – Patrie



Republic of Cameroun
Peace - Work - Fatherland



JOURNEE MONDIALE DE LA POPULATION Edition 2019

CIPD : BILAN APRÈS 25 ANS

CENTRAL BUREAU OF CENSUS AND POPULATION STUDIES

**BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES ÉTUDES
DE POPULATION**



INTRODUCTION

L'édition 2019 de la Journée Mondiale de la Population se célèbre sous le thème: «**25 ans après la Conférence Internationale sur la Population et le Développement: accélérer la promesse**». Tenue au Caire en 1994, cette conférence avait réuni 179 chefs d'Etat et de Gouvernement qui avaient adopté un Programme d'actions révolutionnaires. Ils s'étaient engagés à l'horizon 2014 à :

- fournir un accès universel à la planification familiale volontaire ;
- fournir un accès aux services et aux droits à la santé sexuelle et reproductive ;
- Assurer l'égalité des sexes et l'égalité d'accès à l'éducation

Quelle est la situation 25 ans après ? Ce dépliant se propose de répondre à cette question en dressant un état des lieux succinct sur la situation du Cameroun tout en proposant des pistes de solutions pour que malgré le retard accusé, la promesse soit tenue.

I- PROGRES EN MATIERE DE SANTE DE LA REPRODUCTION

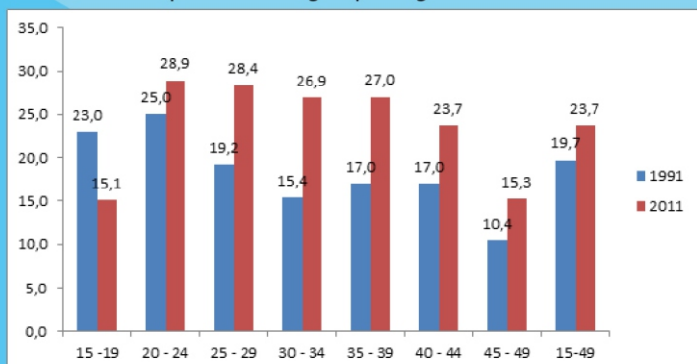
Le contrôle par les femmes de leur fécondité est l'un des objectifs de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). Cet objectif contribue à l'autonomisation de la femme et à la réduction de la mortalité maternelle.

1.1- Utilisation des méthodes contraceptives

Une fécondité élevée est perçue comme une source de valorisation sociale dans nos cultures. Aussi, observe-t-on souvent des réticences à l'utilisation des méthodes contraceptives. Cette conception de la fécondité est un frein à l'autonomisation de la femme.

Dans l'ensemble, le pourcentage des femmes utilisant au moins une méthode contraceptive a légèrement augmenté en passant de 19,7% à 23,7% entre 1991 et 2011. Les écarts observés entre les deux périodes sont d'environ 10 points pour les femmes de 25-39 ans et de 5 points pour les femmes de plus de 40 ans.

Graphique n° 1 : Répartition (%) des femmes qui utilisent au moins une méthode contraceptive selon le groupe d'âges

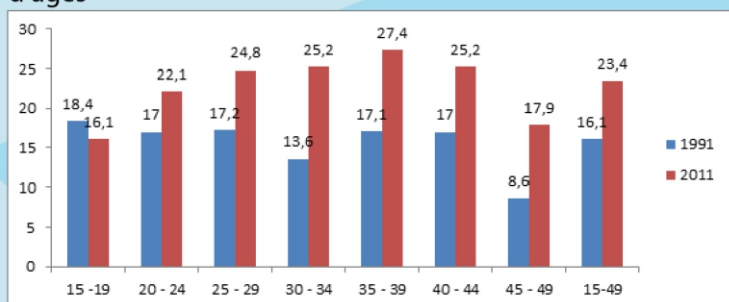


Source: INS, EDS 1991, EDS-MICS, 2011

En 1991, les femmes en union (16,1%) avaient tendance à moins utiliser les méthodes contraceptives que toutes les autres femmes (19,7%). En 2011, la proportion des femmes en union (23,4%) qui utilisent les méthodes contraceptives est sensiblement égale à celle de toutes les autres femmes sans distinction de statut matrimonial (23,7%). Ceci traduit le fait que l'entrée en union a une influence très limitée sur la pratique de la contraception.

Une comparaison des statistiques observées en 1991 et en 2011 montre qu'en l'espace de 20 ans, la proportion des femmes en union qui utilisent les méthodes contraceptives a considérablement évolué. En effet, elle est passée de 16,1% à 23,4%.

Graphique 2 : Répartition (%) des femmes en union qui utilisent au moins une méthode contraceptive par groupe d'âges

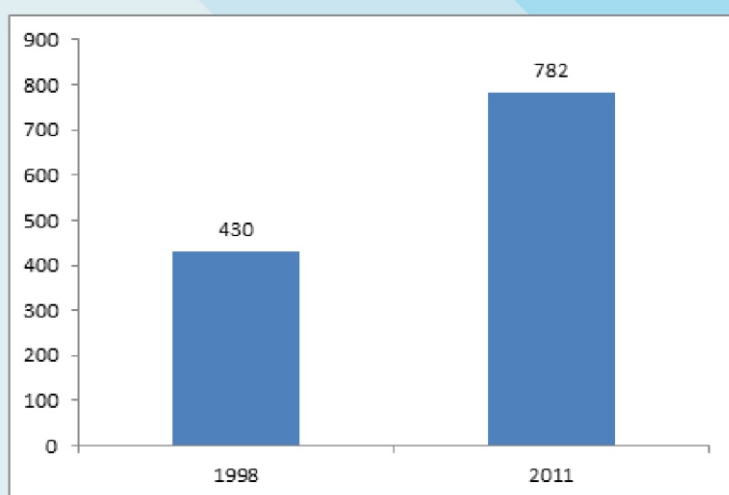


Sources : EDS, 1991, EDS-MICS, 2011

1.2- Mortalité maternelle

Le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes a considérablement augmenté entre 1998 et 2011, passant de 430 à 782. Cela dénote d'un recul en termes de soins de santé maternelle.

Graphique 3 : Evolution du taux de mortalité maternelle

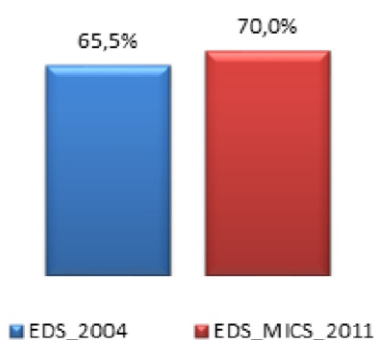


Sources: INS EDS 1998 EDS-MICS 2011

II- VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES ET LES FILLES

Un des objectifs de la CIPD était de mettre fin aux violences contre les femmes et les filles. Malheureusement, on observe qu'au Cameroun, les violences infligées intentionnellement aux femmes et aux filles sont de plus en plus croissantes. Pour le cas spécifique des femmes, ces violences sont multiples et variées et se manifestent surtout au sein du couple.

Graphique 4: Prévalence des violences physiques ou sexuelles subies au moins une fois par les femmes en union au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête et commises par le partenaire ou conjoint



Source : INS ; EDS, 2004 et EDS-MICS, 2011

On observe une hausse des violences conjugales (physiques) envers les femmes entre 2004 et 2011. Mais il existe aussi d'autres violences comme l'illustre l'encadré 1.

ENCADRE 1 : TYPOLOGIE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES AU CAMEROUN

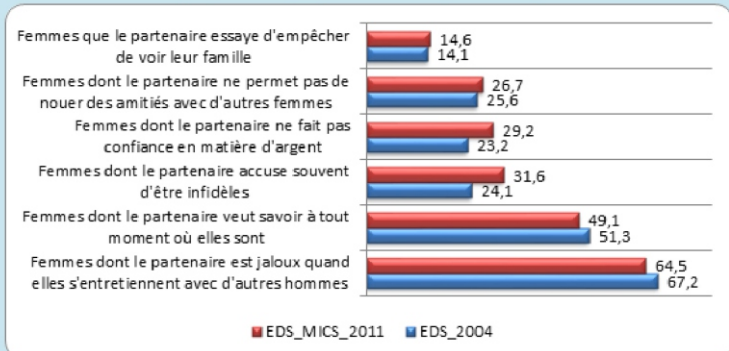
- Violences physiques (gifles, coups de poing, coups de tête, coups de pied, usage d'une arme, bastonnade, châtiements, sévices et tortures corporelles)
- Violences morales et psychologiques (actes d'agression verbales et morales, insultes, engueulades, dénigrement, mépris, propos dévalorisants, menaces de répudiation, séquestration, jalousie excessive)
- Privations et contrôle exercé par l'homme (refus au conjoint de jouir des biens communs du foyer, interdiction à la femme de s'épanouir dans les mouvements associatifs, restrictions des libertés, interdiction de sorties sans autorisation préalable, privation affective, privation sexuelle)
- Violences sexuelles (agressions sexuelles, rapports sexuels forcés, inceste, viol, rapports sexuels violents)
- Violence économique et financière (refus d'accéder aux finances familiales, discrimination en matière d'emploi, refus d'exercer un emploi à l'extérieur du foyer, accès limité à la propriété foncière, accès limité au crédit)
- Maltraitance (privation de la fille de nourriture, de temps de distraction, de scolarisation, surcharge des travaux domestiques et champêtres : lessive, vaisselle, corvée d'eau, labour des champs)

- Violences liées à certaines pratiques traditionnelles
 - o Les mutilations génitales féminines ;
 - o Le repassage des seins ;
 - o La préférence des enfants de sexe masculin ;
 - o Polygamie sans le consentement de la femme ;
 - o Lévirat / sororat.
- Exploitation commerciale (la prostitution, la pornographie, le trafic et le travail des enfants, surexploitation des femmes de ménage)
- Crimes et pratiques rituels sur les jeunes filles (pratiques se soldant généralement par le décès, le prélèvement de certains organes du corps, le traumatisme des enfants)
- Autres formes de violence et de discrimination à l'égard de la jeune fille
 - o Mariages précoces et forcés ;
 - o Violence assistée par la technologie (cyber intimidation, harcèlement en ligne);
 - o Négligence des cas de maladie chez les filles par rapport aux garçons ;
 - o Alimentation différentielle des garçons et des filles ;
 - o Attribution disproportionnée des tâches ménagères en défaveur des filles dès le jeune âge ;
 - o Accès difficile à l'éducation pour les filles par rapport aux garçons.

Source : BUCREP 2013 : Violences faites aux femmes et aux jeunes filles au Cameroun, P.8

Les violences psychologiques sont très importantes au Cameroun notamment celles qui se manifestent à travers la « jalousie du conjoint ».

Graphique 5: Proportion des femmes ayant subi certaines violences psychologiques de la part du partenaire



Source : INS ; EDS, 2004 et EDS-MICS, 2011

ENCADRE 2 : CAUSES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES AU CAMEROUN

- Causes socioculturelles
 - o la dot;
 - o le machisme ;
 - o la structure familiale (la polygamie, remariage) ;
 - o l'influence de la belle-famille ;
 - o le patriarcat.
- Causes individuelles
 - o le complexe d'infériorité de l'homme ;
 - o l'infidélité;
 - o Les addictions (alcool, drogues, jeux) ;
 - o la décision unilatérale de la femme d'adopter une méthode irréversible de contraception
 - o l'incompatibilité d'idées ;
 - o le conflit d'égo ;
 - o l'abstinence sexuelle unilatérale.
- Causes économiques
 - o la pauvreté ;
 - o le chômage.
- Causes sanitaires
 - o l'infertilité du couple ;
 - o la défaillance sexuelle.
- Cause socio professionnelle
 - o L'entourage et le milieu socioprofessionnel

Source : BUCREP 2013 : Violences faites aux femmes et aux jeunes filles au Cameroun, P.11

III- DEFIS DE LA PARITE HOMME FEMME

L'un des objectifs poursuivis par la CIPD était de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Des inégalités sont souvent observées dans des domaines de l'éducation, de l'entrepreneuriat et de la participation à la vie politique.

3.1- PARITÉ HOMME FEMME EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Une persistance des disparités en matière d'éducation

Dans l'ensemble, les proportions des jeunes par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe, montrent que la catégorie des jeunes sans niveau d'instruction est résiduelle. Le niveau d'instruction des jeunes est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. De même, il est plus élevé chez les garçons que chez les filles. Par exemple, 10,2% des garçons ont un niveau d'instruction supérieur contre 9,1% chez les filles.

Tableau1 : Répartition (%) des jeunes par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

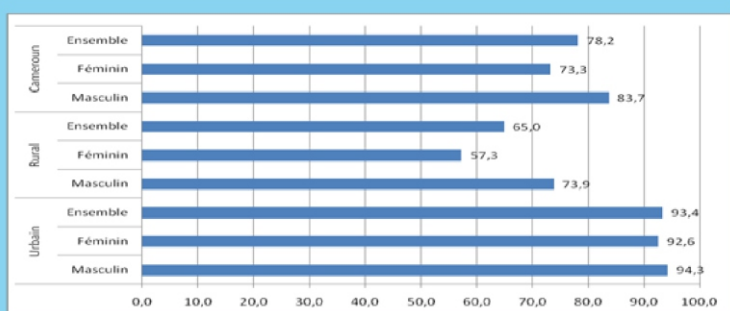
	Urbain			Rural			Cameroun		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Niveau d'instruction									
Sans niveau	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,2
Primaire	20,3	20,6	20,5	44,8	53,1	48,8	32,3	35,8	34,0
Secondaire Général 1er cycle	24,3	31,6	28,0	30,0	27,6	28,8	27,1	29,8	28,4
Secondaire Général 2nd cycle	23,1	23,5	23,3	13,0	9,6	11,3	18,2	17,0	17,6
Secondaire technique 1er cycle	7,8	6,1	6,9	7,0	4,4	5,7	7,4	5,3	6,4
Secondaire technique 2ème cycle	6,9	3,9	5,4	2,1	1,7	1,9	4,5	2,9	3,7
Supérieur	17,4	14,1	15,8	2,7	3,3	3,0	10,2	9,1	9,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EESI 2, 2010

Une persistance des disparités en matière d'alphabétisation des jeunes

Dans l'ensemble, le taux d'alphabétisation des jeunes était de 78,2% en 2010 (Cf. graphique 6). Ce taux masque des disparités liées au sexe. Il était de 83,7% chez les garçons contre 73,3% chez les filles. Ces disparités sont plus prononcées en milieu rural, où l'on observe un écart de 16,6 points au détriment des filles.

Graphique 6: Répartition (%) des taux d'alphabétisation selon le milieu de résidence et le sexe

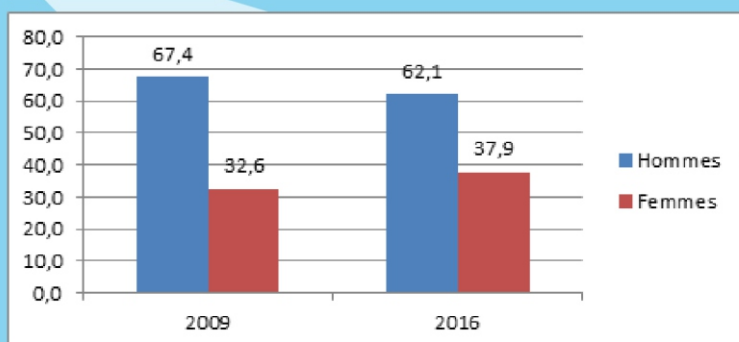


Source : EESI 2, 2010

3.2- Parité homme femme dans le domaine de l'entrepreneuriat

Les femmes jouent un grand rôle dans l'économie camerounaise. Jadis confinées dans la sphère domestique, elles sont de nos jours, managers, gestionnaires, promotrices d'entreprises ou encore employées dans le secteur formel ou informel de l'économie. Nombre d'entre elles se retrouvent de plus en plus chefs d'entreprise. En matière de création d'entreprise, l'initiative privée reste encore dominée par les hommes. En effet, selon les résultats du Recensement Général des Entreprises de 2016, 37,9% des promoteurs d'entreprises étaient des femmes. Toutefois, l'on note une amélioration de la participation féminine dans l'entrepreneuriat par rapport à 2009 où les femmes ne représentaient que 32,6 %.

Graphique 7 : Répartition (%) des promoteurs d'entreprise par sexe



Source : INS ; RGE-1, 2009, RGE-2, 2016

3.3- Parité homme femme en politique

Au Cameroun, la politique reste encore un domaine à prédominance masculine. Une faible proportion de femmes se retrouvent dans les sphères de décision. L'on peut aussi noter que la relative hausse de la représentation des femmes observée en ce moment au Parlement et dans les exécutifs communaux est la résultante des dispositions réglementaires introduites dans le Code électoral du Cameroun. Ces mesures qui marquent des avancées vers la parité conditionnent la validité de toute liste de candidatures à un quota d'au moins 30% de candidatures féminines. Il s'agit notamment des articles 151 (al.3), 164 (al.4), 171 (al. 3), 181 (al. 2), 218 (al. 4), et 246 de la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral du Cameroun qui préconise la prise en compte du genre.

Représentation des femmes à l'Assemblée Nationale

Le Plan d'Action de Beijing de 1995 recommande un seuil minimum de 30% de femmes à l'Assemblée Nationale. Au Cameroun, la proportion des femmes députés a augmenté lors des législatures allant de 1973 à 1988. Cette évolution s'est estompée à partir de 1992, année qui marque au Cameroun le retour au pluralisme politique. Toutefois, une avancée significative a été réalisée en 2013 où le seuil recommandé de 30% de députés femmes, a été franchi.

Tableau 2: Evolution par sexe de l'effectif des députés élus à l'Assemblée Nationale depuis 1973

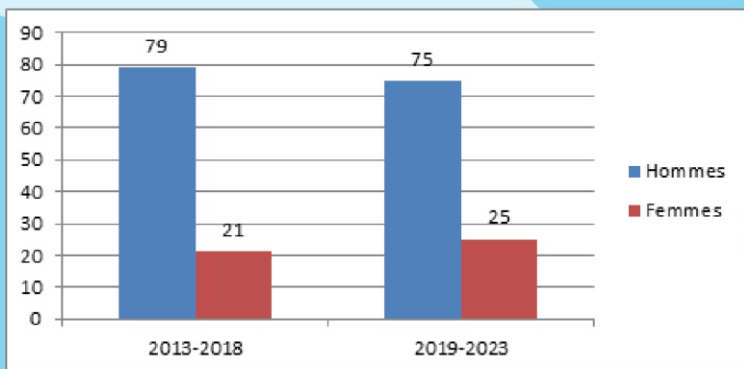
	Hommes	Femmes	Ensemble	% Femmes
1973-1978	113	7	120	5,8
1978-1983	108	12	120	10,0
1983-1988	103	17	120	14,2
1988-1992	154	26	180	14,4
1992-1997	157	23	180	12,8
1997-2002	170	10	180	5,6
2002-2007	161	19	180	10,6
2007-2012	155	25	180	13,9
2013-2018	124	56	180	31,1

Source : Annuaire statistique MINATD ;

Représentation des femmes au Sénat

Au Cameroun, le Sénat a été mis en place en 2013. La première mandature qui s'est achevée en 2018 comportait 21 femmes sur 100 Sénateurs. A la deuxième mandature, le nombre de femmes est passé à 25. Ici, des efforts restent encore à faire pour atteindre le seuil de 30% recommandé.

Graphique 8 : Evolution de la répartition des sénateurs par mandature selon le sexe

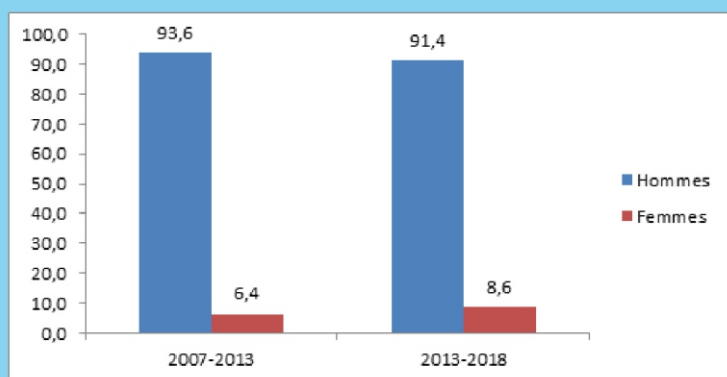


Source : MINAT

Représentation des femmes dans les exécutifs communaux

La participation des femmes dans l'administration des collectivités locales décentralisées est mesurée par la proportion de femmes conseillères municipales et le nombre de femmes maires ou adjointes aux maires. En 2007, seulement 6,4% de maires étaient des femmes. Cette proportion s'est légèrement améliorée en 2013 pour se situer à 8,6%.

Graphique 9: Répartition (%) des Maires élus par mandature selon le sexe



Source : MINATD Annuaire statistique 2015

Représentation des femmes aux Gouvernement

Globalement, le nombre de femmes ministres ou assimilées a connu des progrès mitigés. Toutefois, la participation des femmes au Gouvernement est remarquable entre 2007 et 2011. Les portefeuilles ministériels confiés aux femmes concernent généralement le secteur social : éducation, affaires sociales, promotion de la femme et de la famille. Il convient tout de même de souligner qu’aucune femme n’a occupé le poste de premier ministre.

Tableau3 : Nombre des femmes dans le Gouvernement entre 2004 et 2019

Gouvernement/Réaménagement ministériel	Total ministres et assimilés	Nombre de femmes	Pourcentage des femmes
Gouvernement du 08/12/2004	60	6	10,0
Gouvernement du 22/09/2006	60	6	10,0
Gouvernement du 07/09/2007	57	6	10,5
Gouvernement du 30/06/2009	71	6	8,5
Gouvernement du 09/12/2011	60	9	15,0
Gouvernement du 05/01/2019	63	11	17,5

Représentation des femmes dans le Gouvernement

Dans l’ensemble, le niveau de représentation des femmes aux postes de commandement reste faible. Les postes de Gouverneur restent la chasse gardée des hommes. Par contre, on note une timide évolution de la représentation des femmes aux postes de Prefet et Sous-prefet. Il faut cependant remarquer que le potentiel féminin est important, si l’on tient compte des proportions de personnes de sexe féminin qui accèdent à l’école de formation des administrateurs civils. A titre d’exemple, au cours de l’année académique 1999-2000, les femmes représentaient 26,02% de la filière Administration Générale, où se recrutent généralement les autorités administratives.

Tableau 4 : Évolution de la représentation des femmes aux postes de commandement

Postes	2004	2006	2007	2011	2012	2013	2015
Gouverneur	0/10	0/10	0/10	0/10	0/10	0/10	0/10
Préfet	0/58	0/58	0/58	0/58	1/58	1/58	2/58
Sous-préfet/chef de district	0/323	2/323	2/323	5/360	5/360	8/360	5/360

Sources : annuaire MINATD 2015.

IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES

Dans quelques mois (novembre 2019), des gouvernements, des défenseurs et défenseuses des droits de l’homme, des organisations de santé, des militantes féministes et des jeunes se réuniront au Kenya pour le Sommet de Nairobi. Ils prendront des engagements encore plus fermes pour faire progresser les objectifs de la CIPD et assurer les droits et la

dignité de tous les individus.

La réponse à tous les besoins ou presque en matière de santé sexuelle et reproductive est connue. Les progrès médicaux, les technologies et autres connaissances peuvent être mis à la disposition de chaque individu pour lui permettre de faire ses propres choix en matière de sexualité et de procréation, quels que soient son revenu, sa localisation, son genre, ou son handicap.

Cependant, la rareté des ressources ne facilite pas toujours l'atteinte des objectifs. Les enjeux se déclineront en partie de la déclaration d'engagement d'Istanbul de mai 2012. Cette conférence avait réuni les parlementaires du monde qui avaient réitéré leur engagement de réaliser la promesse faite au Caire en 1994. Les enjeux reposent sur trois piliers :

1) Renforcement du plaidoyer envers les décideurs politiques et la mise en œuvre du nouvel agenda de la CIPD qui sera arrêté à Nairobi en Novembre 2019

Il sera question de l'adapter au contexte camerounais. Les lois seront renforcées pour garantir les droits humains et veiller au financement du nouvel agenda. Au moins 10% du budget de l'Etat devra être affecté à la réalisation des objectifs

2) Renforcement des synergies entre les différents acteurs pour la mise en place des actions orientées vers des résultats dans les domaines prioritaires

Il est question de renforcer les synergies entre le Gouvernement, le système des Nations Unies, les autres partenaires au développement, les autorités locales et les organisations de la société civile.

3) Identification et compréhension de la nature et de l'origine des controverses anti-CIPD

Il s'agira de développer au niveau national et surtout local, une argumentation basée sur les faits afin de démontrer les insuffisances et les effets négatifs de ces controverses sur le bien-être de tous. Cet argumentaire devra tenir compte des us et coutumes. Pour cela, il sera important d'intensifier la sensibilisation vers les leaders d'opinions (chefs traditionnels et religieux, enseignants, professionnels de la santé) pour qu'ils adhèrent aux objectifs de la CIPD.



BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES ÉTUDES DE POPULATION

Contact : Nfandena-Stade Omnisports ,A proximité du
Centre Regional des Impôts du Centre
Boîte postale : 19932 Yaoundé-Cameroun;
Telephone/fax: (237) 222 20 30 71
E-mail: Contact@bucrep.cm; Site Web: www.bucrep.cm